

Aérodrome de Neuville – La piste est maintenant asphaltée

Neuville – Le 4 mai 2012

La piste de 3 000 pieds du nouvel aérodrome de Neuville a été complètement asphaltée au cours des derniers jours. Construite à l'automne 2011, la piste avait été utilisée avec son revêtement de gravier tout au long de l'hiver dernier. Le nouvel aérodrome a également été raccordé au réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec et un premier hangar capable de contenir une douzaine d'aéronefs est actuellement en construction sur le site.

Ce nouvel équipement de haute qualité vient répondre à des besoins exprimés depuis plusieurs années par les aviateurs de la grande région de Québec. Le nouvel aérodrome a été construit selon les règles de l'art en matière d'ingénierie et conformément aux normes très rigoureuses édictées par Transports Canada. Il a aussi été réalisé dans le plus strict respect du cadre légal et réglementaire qui s'applique actuellement à de telles installations partout au Canada.

Rappelons que le projet d'aérodrome a été lancé à la fin de l'été 2011, après qu'une entente formelle à cet effet eut été conclue entre l'exploitant Neuville Aéro et la municipalité de Neuville. Ce n'est effectivement qu'après avoir conclu cette entente avec la municipalité de Neuville, le 1^{er} novembre 2011, que la société Neuville Aéro a finalement pris la décision d'aller de l'avant avec son projet et de procéder à l'acquisition du site convenu.

Le site retenu pour l'aérodrome faisait d'ailleurs partie d'une liste de sept sites potentiels qui a été proposée par la municipalité de Neuville. Accolé à l'autoroute 40, le site retenu est situé à deux kilomètres au nord du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Neuville et se trouve dans une zone non urbanisée où le développement résidentiel est interdit.

La municipalité a aussi rédigé un protocole d'entente que les exploitants de l'aérodrome ont dû signer avant que ce document ne soit ratifié par une résolution unanime du Conseil municipal de Neuville. Le protocole signé à cette occasion encadre étroitement les activités de l'aéroport afin de limiter toute nuisance éventuelle sur le territoire de la municipalité.

Les exploitants de l'aérodrome de Neuville ont accepté toutes ces demandes, sans y être obligés par la loi, afin de favoriser une bonne insertion sociale de leur projet. Ils sont d'ailleurs persuadés que les mesures d'atténuation qui ont été convenues avec la municipalité seront suffisantes pour éliminer toute nuisance pouvant affecter de façon significative la population de Neuville.

Neuville Aéro a déjà dépensé près de deux millions de dollars pour la réalisation de son aérodrome. Ce projet a été réalisé sans aucune subvention ou aide gouvernementale.

Photo de la piste 24 :



(30)

Pour information : www.aeroportdeneuveville.ca
Martin Mercier, président, Neuville Aéro 418 571-0624